

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 18 NOVEMBRE 2024

La réunion du Conseil municipal s'est tenue à la mairie à 19h30

Etaient présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, AUBOURG Mélanie, MATTIO Patrick, RAMUS Nelly, CONSTANS Juanita, KRAEUTLER Janine, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, PAUZE Sonia, BOUCHET François-Xavier, NICOLLIN Stéphane, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine

Etaient excusés : TISSOT Jean-Paul, BOUVARD Gilles, CASONI Sébastien

Pouvoirs : VIANDAZ Christophe à BRAND Eric, BONICKI Jean-René à BOUCHET François-Xavier

Secrétaire de séance : Mme CONSTANS Juanita

* * *

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour étaient les suivantes :

- 1°) Communications et informations diverses
- 2°) Patrimoine - Convention de mise à disposition de terrains au profit de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes
- 3°) Finances - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget principal
- 4°) Patrimoine – Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour les parcelles A 43, A44 et A816 sises au 85 route de Cornier
- 5°) Institutions – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Rochois
- 6°) Marchés publics – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification des espaces publics du chef-lieu
- 7°) Affaires diverses

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

Approbation de la convention de mise à disposition de terrains au profit de la SAFER. Il s'agit de terrains constructibles au PLU, appartenant au domaine privé de la commune, mis à disposition de la SAFER afin de permettre leur exploitation par un agriculteur. En cas d'usage ou de vente des terrains, ils sont libres de droits.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables, pour un montant total de 0,01 €. La dépense correspondante sera imputée en dépenses en section de fonctionnement.

Approbation d'une Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour les parcelles A 43, A44 et A816 sises au 85 route de Cornier. La durée du portage est de 10 ans, au taux de 2,70 % HT.

Approbation du projet de modification des statuts de la CCPR, qui vise notamment à :

- intégrer la compétence « abattoir » suite à la délibération en date du 26 septembre 2023 approuvant le principe de création d'un syndicat mixte porteur du projet d'un abattoir public départemental, et en même temps, son adhésion de principe audit syndicat ;
- répondre à la recommandation « Mettre en conformité avec la Loi l'exercice de la compétence Autorité Organisatrice des Mobilités » de la Cour des comptes dans son rapport définitif relatif à un audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express de 22 novembre 2023 ;
- reformuler la compétence tourisme pour donner suite à la volonté des élus de promouvoir le tourisme à l'échelle des neuf communes.

Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement ATELIER LJM / ALP'Ingénierie pour la requalification des espaces publics du chef-lieu, d'un montant de 31 274,43 € HT. Le montant total du marché passe de 140 428,70 € HT à 171 703,13 € HT. Cet avenant se justifie par des travaux complémentaires qui n'étaient pas prévu au moment de la signature du marché initial, le projet ayant évolué au fil des études.

Monsieur la Maire a ensuite évoqué les points divers suivants :

- La réalisation de travaux de mise aux normes des installations électriques de l'église
- La réalisation de travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales de la rue de Vallières
- L'inauguration des nouveaux vestiaires du foot et des nouveaux garages communaux. La commune a bénéficié d'une aide de la Fédération Française de foot de 25 000 € pour les vestiaires et le club-house.
- Le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la mairie et de l'école
- La mise en place d'un nouveau service de bus dit « agile » (arrêts à la demande) sur les lignes de transport desservant la commune
- La cérémonie des vœux du Maire prévue le jeudi 9 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45

Fait à AMANCY le 2 décembre 2024

Le Maire,

Dominique DOLDO



La secrétaire,

Juanita CONSTANS